

FORMULAIRE DE PROCURATION CLIENTS COMMERCIAUX (y compris CompanyOnline) (remplace toutes les procurations antérieures)

Le présent formulaire de procuration règle

- l'autorisation de communiquer, au nom de l'Entreprise, avec Swisscard AECS GmbH par courrier, fax et téléphone ainsi que par e-mail (facultatif), ainsi que de donner et recevoir des ordres;
- l'envoi des factures et des cartes/NIP (un seul destinataire des factures, respectivement des cartes, peut être désigné par entreprise)
- l'activation de CompanyOnline pour l'Entreprise et la nomination d'administrateurs.

I – DONNÉS RELATIVES À L'ENTREPRISE

Compte de base

Raison sociale officielle (selon le RC, si l'entreprise y figure) (ci-après, l'*Entreprise*)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rue/n°	NPA
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité	Pays
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone	Fax

La présente procuration concerne la (les) relation(s) de compte de base/carte (ci-après, la *Relation de carte*) ainsi que les cartes d'entreprise (ci-après, les *Cartes d'entreprise*) de Swisscard AECS GmbH (ci-après, l'*Émettrice*) émises au nom de collaborateurs de l'Entreprise (ci-après, les *Collaborateurs*) sous ce compte de base:

<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° du compte de base	N° du compte de base

Vous trouverez le numéro du compte de base sous «compte de la société» sur votre décompte mensuel.

La présente procuration concerne par ailleurs tout compte de base de l'Entreprise qui serait ouvert sous l'un des comptes de base mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes les Cartes d'entreprise émises au nom de Collaborateurs.

Security Code

L'Entreprise choisit le Security Code suivant, qu'elle peut définir librement (min. 4 caractères):

L'indication d'un Security Code permet d'identifier sans équivoque un fondé de procuration par téléphone; il s'agit d'une condition nécessaire pour la transmission et l'exécution d'ordres par téléphone. L'Entreprise prend acte du fait que toute personne qui se légitime au moyen du Security Code est considérée comme un fondé de procuration (voir paragraphe III).

CompanyOnline – un meilleur aperçu et plus de contrôle pour votre Entreprise et le titulaire de la carte (gratuit)

- En cochant cette case, l'Entreprise autorise l'Émettrice à activer gratuitement CompanyOnline. De cette manière
- les fondés de procurations qui sont désignés comme administrateurs CompanyOnline (voir paragraphe II), peuvent consulter et gérer toutes les informations relatives aux cartes (p. ex. transactions, factures mensuelles, données relatives aux comptes des collaborateurs et au compte de base) sous le compte de base indiqué ci-dessus.
 - les collaborateurs qui possèdent une carte sous le compte de base indiqué ci-dessus peuvent s'inscrire de manière autonome à CompanyOnline et consulter, contrôler et gérer exclusivement les informations relatives à leur carte (p. ex. transactions, factures mensuelles/extraits de compte individuels).

Informations sur les produits et les services par e-mail (informations marketing)

- En cochant cette case, l'Entreprise autorise l'Émettrice à envoyer, aux fondés de procuration, auxquels une autorisation de communication par e-mail a été donnée (voir paragraphe II), à l'adresse/aux adresses e-mail mentionnée(s) des offres et des informations relatives à des produits ou à des services en rapport avec la Relation de carte ou l'utilisation de la carte, les campagnes concernant les cartes (y compris les programmes de fidélisation), ainsi que des assurances ou autres prestations financières (y compris de tiers).



II - DONNÉES RELATIVES AUX FONDÉS DE PROCURATION

Fondé de procuration

Nom

Prénom

Pays de domicile

Nationalité

Date de naissance

J J M M A A A A

Téléphone

Fax

Mobile (requis pour les administrateurs CompanyOnline)

Adresse e-mail (requis pour les administrateurs CompanyOnline)

Envoi des factures et des cartes/PIN (un seul destinataire des factures, respectivement des cartes, peut être désigné par entreprise.)

- Destinataire des factures (reçoit les factures mensuelles de l'Entreprise.)
- Destinataire des cartes/NIP (reçoit toutes les cartes et NIP des titulaires de cartes, dans la mesure où les cartes et NIP sont envoyés à l'Entreprise.)

Fondé de procuration

Nom

Prénom

Pays de domicile

Nationalité

Date de naissance

J J M M A A A A

Téléphone

Fax

Mobile (requis pour les administrateurs CompanyOnline)

Adresse e-mail (requis pour les administrateurs CompanyOnline)

Envoi des factures et des cartes/PIN (un seul destinataire des factures, respectivement des cartes, peut être désigné par entreprise.)

- Destinataire des factures (reçoit les factures mensuelles de l'Entreprise.)
- Destinataire des cartes/NIP (reçoit toutes les cartes et NIP des titulaires de cartes, dans la mesure où les cartes et NIP sont envoyés à l'Entreprise.)

Fondé de procuration

Nom

Prénom

Pays de domicile

Nationalité

Date de naissance

J J M M A A A A

Téléphone

Fax

Mobile (requis pour les administrateurs CompanyOnline)

Adresse e-mail (requis pour les administrateurs CompanyOnline)

Envoi des factures et des cartes/PIN (un seul destinataire des factures, respectivement des cartes, peut être désigné par entreprise.)

- Destinataire des factures (reçoit les factures mensuelles de l'Entreprise.)
- Destinataire des cartes/NIP (reçoit toutes les cartes et NIP des titulaires de cartes, dans la mesure où les cartes et NIP sont envoyés à l'Entreprise.)

Procuration relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone** (voir paragraphes III et V)
- Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails):**
En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail. Les échanges par e-mail sont liés à des risques et des devoirs de diligence particuliers (voir paragraphes IV et V) que le Fondé de procuration et l'Entreprise reconnaissent en signant le présent document.
- Accès en qualité d'administrateur CompanyOnline** (voir paragraphe VI)
Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails requise. Veuillez cocher la case «Echanges par e-mail».

Signature Fondé de procuration

Signature Fondé de procuration

Procuration relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone** (voir paragraphes III et V)
- Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails):**
En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail. Les échanges par e-mail sont liés à des risques et des devoirs de diligence particuliers (voir paragraphes IV et V) que le Fondé de procuration et l'Entreprise reconnaissent en signant le présent document.
- Accès en qualité d'administrateur CompanyOnline** (voir paragraphe VI)
Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails requise. Veuillez cocher la case «Echanges par e-mail».

Signature Fondé de procuration

Signature Fondé de procuration

Procuration relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone** (voir paragraphes III et V)
- Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails):**
En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail. Les échanges par e-mail sont liés à des risques et des devoirs de diligence particuliers (voir paragraphes IV et V) que le Fondé de procuration et l'Entreprise reconnaissent en signant le présent document.
- Accès en qualité d'administrateur CompanyOnline** (voir paragraphe VI)
Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails requise. Veuillez cocher la case «Echanges par e-mail».

Signature Fondé de procuration

Signature Fondé de procuration



Fondé de procuration

Form fields for proxy holder: Nom, Prénom, Pays de domicile, Nationalité, Date de naissance, Téléphone, Fax, Mobile, Adresse e-mail.

Envoi des factures et des cartes/PIN (un seul destinataire des factures, respectivement des cartes, peut être désigné par entreprise.)

- Destinataire des factures (reçoit les factures mensuelles de l'Entreprise.)
Destinataire des cartes/NIP (reçoit toutes les cartes et NIP des titulaires de cartes, dans la mesure où les cartes et NIP sont envoyés à l'Entreprise.)

Fondé de procuration

Form fields for proxy holder: Nom, Prénom, Pays de domicile, Nationalité, Date de naissance, Téléphone, Fax, Mobile, Adresse e-mail.

Envoi des factures et des cartes/PIN (un seul destinataire des factures, respectivement des cartes, peut être désigné par entreprise.)

- Destinataire des factures (reçoit les factures mensuelles de l'Entreprise.)
Destinataire des cartes/NIP (reçoit toutes les cartes et NIP des titulaires de cartes, dans la mesure où les cartes et NIP sont envoyés à l'Entreprise.)

Procuracion relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone (voir paragraphes III et V)
Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails): En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail.
Accès en qualité d'administrateur CompanyOnline (voir paragraphe VI) Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails requise. Veuillez cocher la case «Echanges par e-mail».

Signature Fondé de procuration

Signature Fondé de procuration

Procuracion relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone (voir paragraphes III et V)
Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails): En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail.
Accès en qualité d'administrateur CompanyOnline (voir paragraphe VI) Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails requise. Veuillez cocher la case «Echanges par e-mail».

Signature Fondé de procuration

Signature Fondé de procuration

Par la signature de son représentant, l'Entreprise confirme l'exactitude des données figurant ci-dessus et déclare avoir lu, compris et accepté les dispositions juridiques relatives à la procuration sous les paragraphes III-V.

- a informé les collaborateurs au préalable que l'Entreprise peut en tout temps par ce biais consulter en détail et traiter, p. ex. enregistrer, toutes les transactions que les collaborateurs réalisent avec la carte d'entreprise.
a lu, compris et accepté les conditions d'utilisation de CompanyOnline figurant au paragraphe VI, en particulier les chiffres 1-5.

Lieu/date

Nom et prénom de la personne habilitée à signer (en caractères d'imprimerie)

Signature valable (selon le Registre du commerce, des actes constitutifs ou documents équivalents). Joindre une copie bien lisible d'un document d'identité officiel (passeport, carte d'identité, permis de conduire suisse) avec photo, signature, lieu et date d'émission visibles/lisibles.

Signature

Lieu/date

Nom et prénom de la personne habilitée à signer (en caractères d'imprimerie)

Signature valable (selon le Registre du commerce, des actes constitutifs ou documents équivalents). Joindre une copie bien lisible d'un document d'identité officiel (passeport, carte d'identité, permis de conduire suisse) avec photo, signature, lieu et date d'émission visibles/lisibles.

Signature

Veuillez renvoyer ce formulaire dûment rempli et signé avec les copies des documents d'identité à:

Swisscard AECS GmbH, JSOB6, Postfach 227, 8810 Horgen



III – PROCURATION RELATIVE AUX ÉCHANGES PAR COURRIER POSTAL ET TÉLÉPHONE (ÉTENDUE)

L'Entreprise autorise, jusqu'à révocation écrite des pouvoirs, chacun des fondés de procuration désignés ci-dessus à la représenter de manière individuelle vis-à-vis de l'Emettrice pour ce qui concerne la Relation de carte et les Cartes d'entreprise au sens du paragraphe I et à émettre par écrit au nom de l'Entreprise – et à recevoir pour son compte – des déclarations qui la lient. Les pouvoirs de représentation des fondés de procuration désignés par l'Entreprise (y compris des utilisateurs du Security Code correspondant) sont de portée générale.

L'Entreprise autorise l'Emettrice à exécuter tous les ordres donnés par courrier ou par téléphone

- par l'un des fondés de procuration désignés ci-dessus ou
- de manière générale par toute personne qui s'identifie envers l'Emettrice au moyen du Security Code créé par l'Entreprise et communiqué par écrit à l'Emettrice (ci-après, les *Fondés de procuration*).

L'Emettrice se réserve le droit de consulter les représentants légaux de l'Entreprise ou d'exiger un ordre écrit de ceux-ci. Elle est par ailleurs en droit d'exiger de l'Entreprise des spécimens de signature certifiés conformes.

IV – PROCURATION AUTORISANT LES COMMUNICATIONS ET CERTAINS ORDRES PAR E-MAIL ET AUTORISANT L'ÉMETTRICE À COMMUNIQUER PAR CETTE VOIE AINSI QU'À ACCEPTER ET À EXÉCUTER DES ORDRES REÇUS PAR CE BIAIS (AUTORISATION RELATIVE À L'UTILISATION D'E-MAILS)

1. Conditions

Des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail, pour autant que l'Entreprise leur ait accordé un **droit de signature individuel au sens des paragraphes II-III** ci-dessus et que l'Entreprise ait accordé aux Fondés de procuration l'autorisation d'échanger des informations par courrier électronique par le biais des adresses e-mail indiquées ci-dessus et ait autorisé l'Emettrice à exécuter les ordres envoyés depuis ces adresses e-mail (ci-après, l'*Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails*). Les Collaborateurs (autres que les Fondés de procuration susmentionnés) ne sont pas autorisés à communiquer de manière électronique ou à transmettre des ordres par e-mail.

2. Définition de l'étendue de l'Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails

2.1 Acceptation et exécution de certains ordres définis

L'Autorisation couvre l'acceptation et l'exécution des ordres suivants, définis de manière exhaustive, sans autre contrôle d'identité, dans la mesure où ces ordres ont été transmis depuis l'une des adresses e-mails désignées ci-dessus:

- Annulation d'une carte individuelle lors du départ d'un Collaborateur
- Augmentation des limites de dépense
- Diminution des limites de dépense
- Commande de copies de factures (transmission par courrier postal)
- Changement d'adresse concernant les Collaborateurs
- Modification de données relatives au titulaire d'une carte, qui ne sont pas des données importantes du contrat (Employee ID, centre de coûts)
- Commande de cartes de remplacement
- Commande de codes NIP (transmission par courrier postal)
- Déblocage d'une carte sur présentation d'une preuve de paiement
- Révocation d'une autorisation de débit (LSV)

L'Entreprise prend acte du fait que l'Emettrice n'exécutera pas les ordres reçus par e-mail relatifs notamment au blocage d'une carte, au versement du solde positif d'une carte, à la modification de données de base de l'Entreprise (p. ex. modification de la raison sociale, changement de siège), à la délivrance ou à la révocation de procurations (y compris la nomination ou la révocation de Fondés de procuration) ou aux annulations de comptes de base. Cela vaut aussi dans les cas où les ordres ont été transmis depuis les adresses e-mail désignées ci-dessus.

2.2 Echange général d'informations

L'Entreprise autorise par ailleurs l'Emettrice à transmettre aux adresses e-mail indiquées des informations relatives à des Relations de carte particulières ou à des Cartes d'entreprise (p. ex. informations relatives à la facture, mises en garde contre des fraudes) ainsi que de donner des renseignements sur les Relations de carte et les Cartes d'entreprises (concernant des faits aussi bien antérieurs que postérieurs à la délivrance de la présente procuration).

3. Délivrance de l'Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails

En désignant les adresses e-mail correspondantes et en cochant la case «Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails)», l'Entreprise, prenant acte de l'étendue de l'autorisation accordée telle que définie au paragraphe IV chiffre 2, ainsi que des risques mentionnés au paragraphe IV chiffre 4, autorise l'Emettrice à envoyer des informations par courriel aux adresses e-mail indiquées et à exécuter les ordres envoyés depuis l'une des adresses e-mail indiquées ci-dessus.

4. Risques liés à l'échange d'informations par e-mail

Les adresses e-mail de toutes les personnes autorisées par l'Emettrice à envoyer ou à recevoir des e-mails présentent la structure suivante: [nom du compte]@swisscard.ch ou [nom.[x.]prénom]@swisscard.ch.

L'Entreprise est consciente du fait que l'Emettrice ne vérifie que l'adresse e-mail des messages qu'elle reçoit. Par ailleurs, l'Entreprise est consciente du fait que l'Emettrice ne traite les e-mails reçus que pendant les heures de travail habituelles des bureaux à Horgen.

L'Entreprise reconnaît que les demandes ou ordres urgents ne doivent pas être envoyés par courriel à l'Emettrice. Dans de tels cas, le Fondé de procuration doit discuter par téléphone avec l'Emettrice de la meilleure manière de procéder. L'Entreprise reconnaît par ailleurs qu'aucune donnée relative à des comptes, composées des données du titulaire de la carte (numéro de carte, nom du client, date d'expiration et Service-Code) et des données d'authentification (bande magnétique, CAV2/CVC2/CVV2/CID et NIP), ne doivent être transmises à l'Emettrice par courriel.

L'Entreprise est consciente du fait que **les risques suivants sont liés à l'échange électronique d'informations:**

- Les **informations** sont **transmises sans cryptage par le biais d'un réseau ouvert, accessible à tous, et sont en principe accessibles à des tiers, ce qui peut permettre de conclure à l'existence actuelle ou future de Relations de carte ou d'autres relations commerciales (p. ex. des relations bancaires).**
- Les **informations peuvent être modifiées par des tiers.**
- L'**identité de l'expéditeur** (adresse e-mail) **peut être simulée ou être manipulée d'une autre façon.**
- L'**échange d'informations peut être retardé ou interrompu en raison d'erreurs de transmission, de défauts techniques, d'interruptions, de dérangements, d'interventions illicites, d'une surcharge du réseau, d'un blocage intentionnel de l'accès électronique par des tiers ou d'autres carences des opérateurs de réseau.**

L'Entreprise est par ailleurs consciente du fait que l'échange électronique d'informations peut aussi concerner des **données relatives à des Collaborateurs**. L'Entreprise est consciente du fait qu'un tel échange d'informations n'est possible qu'avec l'autorisation préalable du Collaborateur concerné. **L'Entreprise confirme par la présente qu'au moment de la signature de la présente procuration, ses Collaborateurs, après avoir été informés des risques mentionnés ci-dessus, ont donné leur autorisation à l'échange électronique d'informations portant sur des données les concernant.**



V – DISPOSITIONS RELATIVES À TOUTES LES PROCURATIONS DÉLIVRÉES

1. Devoir de diligence

L'Entreprise est responsable de ce que les Security Codes et les adresses e-mail liées à une procuration soient traités avec soin. S'il y a lieu de craindre que des tiers non autorisés n'aient eu connaissance d'une adresse e-mail ou d'un Security Code et n'abusent du système, l'Entreprise est tenue d'en informer l'Emettrice sans délai. Par ailleurs, l'Entreprise est tenue d'informer l'Emettrice sans délai du départ d'un Fondé de procuration ou de toute autre révocation de procuration, pour quelque raison que ce soit, et de modifier le Security Code et l'adresse/les adresses e-mail liée/s à cette procuration.

2. Indemnisation et responsabilité

L'Entreprise répond envers l'Emettrice de toutes les actions ou omissions des Fondés de procuration. L'Entreprise défend l'Emettrice à ses propres frais et risques contre les prétentions de Collaborateurs ou de tiers fondées sur la violation de leurs droits dans le cadre de l'envoi ou de l'absence d'envoi de données par e-mail et indemnise entièrement l'Emettrice de toute prétention formulée dans ce contexte.

La responsabilité de l'Emettrice relative à ou résultant de la présente procuration est exclue dans toute la mesure autorisée par la loi. L'Entreprise assume la responsabilité de toutes les conséquences et des dommages résultant de l'échange électronique d'informations et en particulier de l'utilisation abusive du système de courrier électronique.

3. Droit de l'Emettrice à ne pas exécuter les ordres

Si l'Emettrice doute de la légitimité d'un ordre passé par le biais d'un Security Code ou provenant d'une adresse e-mail liée à une procuration, elle est en droit – mais n'est en aucun cas tenue – de ne pas l'exécuter.

4. Révocation et modification

La révocation de la procuration d'un Fondé de procuration doit être communiquée par l'Entreprise au Fondé de procuration et à l'Emettrice sans délai et par écrit.

L'Emettrice est en droit, dans les 3 jours ouvrables au plus tard à compter de la réception de cette notification, de traiter les ordres passés depuis l'adresse e-mail ou par le Fondé de procuration en question.

Si l'Entreprise souhaite apporter d'autres modifications à des procurations existantes (p. ex. modification d'adresse e-mail) ou délivrer de nouvelles procurations, elle est tenue de soumettre par voie postale un nouveau formulaire de procuration dûment rempli et signé. Un tel formulaire de procuration remplace tous les formulaires de procuration antérieurs.

L'Entreprise peut en tout temps communiquer un nouveau Security Code par écrit à l'Emettrice.

L'Emettrice peut en tout temps informer l'Entreprise de modifications relatives à ces conditions (p. ex. modification de l'adresse e-mail de Swisscard) par le biais de moyens adéquats (y compris par e-mail). L'Emettrice se réserve le droit de ne pas exécuter des ordres transmis, par e-mail ou par d'autres biais, par des Fondés de procuration, sans devoir indiquer de motif.

5. Clause d'intégralité

Les conditions d'utilisation des cartes à débit différé et des Cartes de crédit de Swisscard AECS GmbH (CG) s'appliquent également à l'échange électronique d'informations, dans la mesure où la présente procuration ne contient pas de disposition contraire.

La présente procuration remplace toutes les procurations antérieures; le Security Code indiqué ci-dessus remplace tous les Security Codes antérieurs. Par conséquent, l'Emettrice n'exécutera plus aucun ordre provenant de personnes ayant bénéficié au préalable d'une procuration mais qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

6. For

Le for exclusif est Horgen. L'Emettrice est aussi en droit d'intenter une action à l'encontre de l'Entreprise devant tout autre tribunal compétent, en Suisse ou à l'étranger.

VI – CONDITIONS D'UTILISATION DE COMPANYONLINE

Les présentes conditions d'utilisation («**conditions d'utilisation**») règlent l'utilisation de l'Application internet CompanyOnline («**site internet**»). En cas de divergences, elles prévalent sur les conditions d'utilisation des cartes à débit différé et des cartes de crédit de Swisscard AECS GmbH («**CG**») et ont valeur de convention spéciale qui s'ajoute aux informations juridiques et à la politique de confidentialité, qui peuvent être consultées sous www.company-online.ch. Les conditions d'utilisation, les informations juridiques et la politique de confidentialité peuvent être consultées à chaque utilisation du site internet. En accédant au site internet, le client confirme avoir compris et accepté les conditions d'utilisation, les informations juridiques et la politique de confidentialité. Les conditions d'utilisation peuvent être mises à jour ou modifiées en tout temps. Toute modification est publiée sur le site internet et/ou communiquée au client de manière appropriée. Les modifications sont considérées comme acceptées en l'absence d'opposition écrite dans un délai d'un mois dès leur communication et dans tous les cas lors de l'utilisation suivante du site internet. Le client veille à lire régulièrement la version actuelle des présentes conditions d'utilisation.

1. Restrictions

Le site internet ne peut être utilisé que par des clients commerciaux («**entreprise**»), dont les collaborateurs («**collaborateurs**») sont titulaires de certaines Cartes d'entreprise émises par Swisscard AECS GmbH («**l'emettrice**») ainsi que par les collaborateurs eux-mêmes. L'entreprise est représentée dans ce contexte par un ou plusieurs administrateurs de cartes désigné(s) par celle-ci («**administrateur(s)**») pour l'exercice de tous les droits et l'exécution de toutes les obligations relatifs à l'utilisation du site internet. L'entreprise, son/ses administrateur(s) ainsi que chaque collaborateur individuel (ci-après désignés ensemble le «**client**») prennent acte du fait que l'utilisation du site internet à l'étranger peut éventuellement entraîner une violation de dispositions du droit étranger. Le client prend également acte du fait qu'il peut exister des restrictions d'importation et d'exportation applicables aux algorithmes de cryptage, qui peuvent être éventuellement violées si le client utilise le site internet à l'extérieur de la Suisse. Le client doit lui-même s'informer sur la question de savoir si l'utilisation du site internet à l'étranger est licite et renoncer à cette utilisation en cas de doute. L'emettrice décline toute responsabilité à cet égard. L'emettrice se réserve le droit de restreindre, de suspendre ou de bloquer en tout temps et sans préavis l'exploitation du site de manière générale ou pour certains clients en tout ou partie, temporairement ou définitivement.

2. Utilisation du site internet

2.1 Inscription

L'autorisation d'utiliser le site internet est activée par l'emettrice pour l'entreprise. Lorsque l'activation a été effectuée, une inscription indépendante par un collaborateur individuel est possible. Le client prend acte que l'inscription a lieu sans moyen de légitimation supplémentaire mis à disposition par l'emettrice. Le collaborateur s'inscrit au moyen des données de sa carte d'entreprise et sa date de naissance («**données d'identification du collaborateur**»). Il définit ensuite, lors de l'inscription, un nom d'utilisateur et un mot de passe et enregistre son adresse e-mail et son numéro de téléphone portable sur le site internet.

2.2 Connexion

La connexion du client au site internet s'effectue par le nom d'utilisateur, le mot de passe et un moyen de légitimation supplémentaire mis à disposition par l'emettrice. Les moyens de légitimation mis à disposition peuvent être complétés, modifiés ou remplacés en tout temps par l'emettrice. A défaut d'acceptation des présentes conditions d'utilisation, des informations juridiques et de la politique de confidentialité, l'utilisation du site internet n'est pas possible.

Toute personne qui se connecte conformément aux présentes conditions d'utilisation est considérée par l'emettrice comme autorisée à utiliser le site internet, respectivement les services qu'il contient.

2.3 Gestion des comptes liés aux cartes d'entreprise

Le site internet permet de gérer en ligne certains comptes de base mis à disposition par l'emettrice et les comptes liés aux cartes de collaborateurs associés aux comptes de base (ensemble «**compte(s) lié(s) aux cartes d'entreprise**»). Les droits de gestion de l'entreprise sont de portée générale et concernent tous les comptes liés aux Cartes d'entreprise. Le collaborateur peut gérer uniquement le compte lié à sa carte de collaborateur et prend acte que l'entreprise a accès en tout temps à toutes les informations relatives à celui-ci, y compris les données relatives aux transactions.

2.4 Factures électroniques

Le site internet permet à l'entreprise (pour les comptes liés aux cartes d'entreprise) et au collaborateur individuel (pour son compte lié à la carte de collaborateur) de décider de ne plus recevoir les factures/relevés («**facture(s)**») en format papier mais par voie électronique. Le client est alors informé par e-mail ou sous une autre



forme appropriée dès qu'une nouvelle facture est à disposition. Les factures électroniques sont considérées dans tous les cas comme notifiées lorsqu'elles sont mises à disposition pour la première fois sur le site internet. Les délais respectifs commencent également à courir dès cette date, en particulier le délai de contestation selon le chiffre 2.5. ci-dessous. Le client est en tout état tenu d'accéder régulièrement, au moins une fois par mois, au site internet et de vérifier les factures. S'il ne peut respecter cette obligation, il doit immédiatement en informer l'émettrice. Si le client constate qu'il n'a pas reçu de nouvelle facture dans un délai d'un mois depuis la réception de la dernière facture, bien que des montants aient été débités durant cette période ou qu'il demeure un solde dû, il doit en informer l'émettrice immédiatement.

L'émettrice est en droit d'envoyer en tout temps et sans indication de motifs, des factures exclusivement en format papier, ou en plus des factures électroniques, à l'adresse indiquée par le client.

2.5 Contestations de factures

Les contestations du client relatives aux factures doivent être communiquées par écrit dès le constat de l'erreur et au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la mise à disposition de la facture sur le site internet. Lorsque ce délai expire sans avoir été utilisé, l'exactitude des factures est présumée.

2.6 Conservation et utilisation des factures

En raison de la période limitée de conservation des factures sur le site internet, il est recommandé au client d'enregistrer les factures, dès leur publication, sur ses propres supports de données ou de les imprimer en format papier. Une éventuelle commande postérieure de la facture en format papier peut entraîner des frais.

Le client est lui-même responsable, dans le cadre d'éventuelles dispositions légales, notamment de l'enregistrement, de la conservation appropriée ainsi que de la réutilisation et de l'intégrité des factures mises à disposition sur le site internet.

L'émettrice ne peut garantir que les factures mises à disposition par voie électronique soient reconnues par les autorités nationales ou étrangères comme des moyens de preuve. Le client répond lui-même de l'utilisation de telles factures dans les relations avec les autorités.

3. Confidentialité

Le client accepte expressément que l'émettrice, dans le cadre de l'utilisation du site internet, communique avec lui par le biais de moyens de communication électroniques, y compris par internet, par e-mail et par SMS. Il prend acte du fait que les données qui sont transmises par le biais d'un réseau ouvert tel que l'internet ou un service e-mail peuvent en principe être interceptées par tout un chacun. L'émettrice ne peut pas garantir la confidentialité des communications ou des documents qui sont transmis par le biais de tels réseaux ouverts. Des tiers peuvent accéder à ces informations et par conséquent capter et utiliser les données sans l'accord du client. Des tiers peuvent ainsi éventuellement conclure à l'existence actuelle ou future de Relations de carte ou d'autres relations commerciales (par exemple, des relations bancaires). Même lorsque l'expéditeur et le destinataire se trouvent dans le même pays, la transmission de données par le biais de tels réseaux s'effectue souvent en passant par des Etats tiers, c'est-à-dire également par des pays qui ne disposent pas du même niveau de protection des données que l'Etat de domicile du client. Les données du client peuvent être perdues ou captées par des tiers non autorisés au cours de leur transmission.

4. Informations sur la sécurité et devoirs de diligence

4.1 Accès au site internet

Le client prend acte que lors de la première inscription des collaborateurs individuels selon le chiffre 2.1 ci-dessus, il existe le risque que des tiers non autorisés qui se sont procuré l'accès aux données d'identification du collaborateur, puissent consulter le compte lié à une carte de collaborateur concerné. L'entreprise est tenue de vérifier régulièrement l'inscription de collaborateurs et doit informer immédiatement l'émettrice d'une inscription illicite même supposée.

Le client est tenu de garder secrets le nom d'utilisateur et le mot de passe ainsi que les moyens de légitimation mis à disposition ou acceptés par l'émettrice («données de connexion») et ne doit en aucun cas les enregistrer dans son ordinateur ou les noter sur celui-ci ou ailleurs, même sous une forme modifiée, et doit prendre toutes les mesures propres à prévenir une utilisation non autorisée des données de connexion. Il ne doit pas communiquer ou rendre accessibles les données de connexion à des tiers ni les conserver d'une manière qui permettrait que des tiers en prennent connaissance. Le client est responsable de la sécurité des informations enregistrées sur son ordinateur. Il est important que le client n'utilise que des logiciels provenant d'une source fiable. Le client veille à ce que son ordinateur ne demeure pas sans surveillance lorsqu'il est allumé et à ce qu'aucun tiers non autorisé ne puisse lire les informations affichées sur l'écran. Il a l'obligation de réduire le risque d'un accès non autorisé à son ordinateur en prenant des mesures de protection adéquates. En particulier, le système d'exploitation et le navigateur doivent être continuellement mis à jour. De plus, les mesures de sécurité habituelles en matière de réseaux électroniques publics et correspondant à l'état actuel de la technique doivent être prises, en particulier par l'utilisation de logiciels anti-virus continuellement mis à jour et par l'installation d'un pare-feu. Si le client craint que des tiers aient eu connaissance sans autorisation des données de connexion, il doit en informer immédiatement l'émettrice. Le client supporte toutes les conséquences de la divulgation ou de l'utilisation même abusive de ses données de connexion ou de ses moyens de légitimation. Tous les actes effectués sur le site internet en utilisant les données de connexion et les moyens de légitimation du client sont considérés par l'émettrice comme opérés par le client.

4.2 Utilisation du site internet

Le terminal du client fait partie du système global mais est hors du contrôle de l'émettrice et peut constituer un point faible du système. Une sécurité absolue ne peut pas être garantie. Malgré toutes les mesures de sécurité prises, l'émettrice ne peut ainsi assumer aucune responsabilité pour le terminal.

Le client prend acte notamment des risques suivants:

- des connaissances insuffisantes du système et des mesures de sécurité insuffisantes au niveau du terminal peuvent faciliter un accès non autorisé (par exemple, enregistrement insuffisamment protégé de données sur le disque dur, transferts de fichiers, rayonnement d'écran, absence de déconnexion après utilisation du site internet, effacement des données de connexion et moyens de légitimation de supports de données, etc.);
- L'élaboration d'un profil de trafic du client par l'opérateur de réseau (par exemple, le fournisseur internet ou de SMS) ne peut être exclue, c'est-à-dire que celui-ci a la possibilité de déterminer quand le client est entré en contact avec qui.
- Il existe le risque qu'un tiers se procure un accès au terminal à l'insu du client au cours de l'utilisation du site internet.
- Il existe le risque que des virus et autres logiciels nuisibles se propagent dans le terminal au cours de l'utilisation d'un réseau (par exemple, l'internet).

L'émettrice se réserve le droit, lorsqu'elle constate des risques sécuritaires, d'interrompre en tout temps l'utilisation du site internet pour protéger le client, jusqu'à ce que ces risques soient écartés. L'émettrice ne répond pas d'éventuels dommages résultant d'une telle interruption.

5. Exclusion de garantie et de responsabilité

L'émettrice ne peut garantir l'absence permanente de dérangement ni l'absence d'interruption lors de l'accès au site internet. Elle ne fournit pas les moyens techniques permettant d'accéder au site internet. Cela relève exclusivement de la responsabilité du client. Celui-ci prend notamment acte que l'émettrice ne distribue pas le logiciel de sécurité spécial qui est nécessaire pour l'utilisation de son site internet. L'émettrice n'émet ainsi aucune garantie quant aux opérateurs de réseau (par exemple, les fournisseurs internet) ni quant au logiciel de sécurité nécessaire. L'émettrice n'émet aucune garantie quant à la véracité, l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité, la confidentialité et la durée de transmission de toutes les données transmises par voie électronique.

L'émettrice exclut toute responsabilité pour d'éventuels dommages résultant de l'utilisation du site internet, dans la mesure autorisée par la loi. Cela comprend en particulier également les dommages subis par le client par suite d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de surcharge, d'interruptions (y compris les travaux de maintenance requis par le système), de dérangements, d'interventions illicites et de blocage intentionnel des installations et réseaux de télécommunication ou en raison d'autres carences des installations de télécommunication et opérateurs de réseau.

6. Modification des conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation peuvent être mises à jour ou modifiées en tout temps. Toute modification est publiée sur le site internet et/ou communiquée au client de manière appropriée. Les modifications sont considérées comme acceptées en l'absence d'opposition écrite dans un délai d'un mois dès leur communication et dans tous les cas lors de l'utilisation suivante du site internet. Le client veille à lire régulièrement la version actuelle des présentes conditions d'utilisation.

7. Résiliation

L'entreprise peut en tout temps résilier l'utilisation du site internet par téléphone ou par écrit par le biais d'un courrier. Le droit d'utilisation s'éteint par ailleurs automatiquement lorsque la résiliation de la Relation de carte d'entreprise prend effet.

8. Réserve de dispositions légales

D'éventuelles dispositions légales qui régissent l'exploitation et l'utilisation des installations de communication et des réseaux demeurent réservées et s'appliquent également, dès leur entrée en vigueur, à l'utilisation du site internet.

9. Frais

Le site internet est actuellement à disposition du client sans frais. L'émettrice se réserve le droit d'introduire en tout temps des frais pour l'utilisation du site internet ou l'accès à certains services ou de modifier les tarifs applicables.

